

**CONSEIL NATIONAL
DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES**

**SEANCE DU
JEUDI 10 JUILLET 2014**

10H00

Ministère de l'intérieur

**Place Beauvau
Salle « CHAPTAL »**

Ordre du jour

1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 22 mai 2014.

**2 – Rapport sur le plan d’action pour les Sapeurs-Pompiers Volontaires
Engagement pour le Volontariat – 11 octobre 2013**

3 – Questions Diverses :

3.1 - présentéisme dans les conseils d’administration des SDIS

3.2 - la réforme territoriale

**3.3 - les prochaines réunions du Conseil national des sapeurs-
pompiers volontaires.**

1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 22 Mai 2014

Conseil National des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Séance du 22 mai 2014

(ENSOSP – Aix en Provence)

Ordre du jour :

Élection du président

- 1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 6 février 2014
- 2 - Valorisation des formations et des expériences des SPV
- 3 - Ouvrage sur la culture du volontariat et des bonnes pratiques
- 4 - Communication sur les indemnités perçues par les SPV 2012-2014
- 5 - Questions diverses :
 - 5.1 – les insignes de chefs de centre
 - 5.2 – les SPV, chefs d'agrès tous engins
 - 5.3 - Prochaines réunions du Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires

Etaient présents :

Les membres du conseil :

Au titre de l'Etat (collège 1):

M. Jean BENET représentant M. Michel PAPAUD, excusé ;

M. Jean-Luc QUEYLA représentant de M. Jean-Philippe VENNIN, excusé ;

M. Jean-Yves ROPARS, représentant de M. Marc GREFF, excusé.

Au titre des parlementaires (collège 2):

M. Jean-Paul BACQUET (Assemblée nationale)

Au titre des élus (collège 3) :

- représentants de l'Assemblée des Départements de France
M. Didier LE GAC ;

M. Dominique PEDUZZI.

Au titre des présidents d'associations de sapeurs-pompiers (collège 4) :

- Le président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France :
M. Eric FAURE.
- représentant le président de l'Association Nationale des Directeurs Départementaux et Directeurs Départementaux Adjointes des Services d'Incendie et de Secours :
M. Christophe DULAUD.

Au titre des représentants des sapeurs-pompiers volontaires (collège 5) :

M. Jacques PERRIN ;

M. Hubert DEGREMONT ;

M. Jean-Luc PERUSIN ;

Mme Sandrine FERBER.

Les personnes suivantes étaient absentes mais avaient donné pouvoir :

Mme Virginie KLES à M. Jean-Paul BACQUET ;

M. Claudy LEBRETON à M. Didier LE GAC ;

M. Bastien CORITON à M. Jean-Luc QUEYLA ;

M. l'Amiral (2S) Alain BEREAU à M. Jean BENET.

Assistait également à la réunion :

Le directeur de l'ENSOSP, le colonel Francis MENE.

La séance est ouverte par M. Jean BENET.

M. BACQUET, en tant que doyen d'âge assure la présidence.

Le colonel Francis MENE accueille les membres du CNSPV en soulignant tout l'intérêt que revêt cette occasion de faire connaître les actions entreprises par l'ENSOSP en faveur du volontariat, mais également le signal fort adressé en direction de la communauté des sapeurs-pompiers. Ce signal fort marque d'une part, la nécessaire synergie à développer entre les différentes composantes du modèle français des secours et, d'autre part, l'intérêt réciproque du CNSPV et de l'ENSOSP pour une meilleure adaptation de la formation des officiers volontaires ainsi que l'accent mis sur le développement du management spécifique au volontariat dans la formation des officiers.

M. MENE informe les membres des travaux en cours sur le volontariat au sein de l'ENSOSP, travaux qui seront présentés l'après-midi.

Election du président :

Un appel à candidature est lancé. Seul, M. Jean-Paul BACQUET présente sa candidature.

Résultats du vote :

15 votants, 15 suffrages exprimés : M. Jean-Paul BACQUET recueille les 15 voix.

M. Jean-Paul BACQUET est élu président du Conseil national des SPV à l'unanimité.

Point 1 : Approbation du compte rendu de la réunion du 6 février 2014.

M. BACQUET soumet aux membres du conseil l'approbation du compte rendu du 6 février 2014.

Sans remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Valorisation des formations et des expériences des SPV

M. QUEYLA présente le rapport ainsi que l'étude réalisée par la FNSPF.

M. BACQUET remercie la FNSPF du travail réalisé.

M. FAURE rappelle qu'il faut être vigilant quant à l'application des méthodes et de la réglementation posée par le cadre de l'Education nationale au regard notamment de la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. Il souhaite de la souplesse dans un système bien structuré.

M. BENET fait part que le projet à terme est d'inscrire les formations de SPV au répertoire national des certifications professionnelles.

M. FAURE précise que cette note fait état des formations complètes par principe pour le système de la commission VAE-RATD. S'agissant des séquences isolées, le système doit être plus souple.

M. PERRIN se félicite du travail concerté entre la DGSCGC, la FNSPF et l'ANDSIS car cette instruction indique les applications exactes à mettre en œuvre.

Point 3 : Ouvrage sur la culture du volontariat et « des bonnes pratiques »

M. QUEYLA présente le rapport ainsi que l'ouvrage réalisé en lien avec la FNSPF, l'ANDSIS et l'Amiral (2S) BEREAU.

M. BACQUET précise que ce document s'intègre dans les travaux du rapport de la commission Ambition Volontariat. Aussi, il constitue un véritable référentiel pour les sapeurs-pompiers. C'est pourquoi, il doit être largement diffusé.

M. PERRIN souligne l'aboutissement de ce travail et s'en réjouit.

M. DULAUD a été très heureux de travailler sur ce dossier et remercie la DGSCGC, cheville ouvrière des travaux.

Il insiste sur deux points :

- la nécessité d'une mise à jour ;
- les bonnes pratiques à étoffer.

M. QUEYLA précise que ce document sera en ligne sur le site de la DGSCGC. Une première diffusion sera faite de façon la plus large possible. Puis, la DGSCGC assurera une veille et une mise à jour du document.

M. LE GAC précise qu'il faudra une version papier lors de cette première diffusion. Il est très intéressé par « les bonnes pratiques ».

M. BACQUET souhaite une approbation formelle du document par la présente assemblée. Le document est mis au vote du CNSPV. Le document est approuvé à l'unanimité.

Point 4 : Communication sur les indemnités perçues par les SPV 2012-2014

M. QUEYLA présente le rapport. Il précise que le total cumulé des revalorisations des indemnités sur la période 2005-2013 est de +10,2 (pour un sapeur) et non de + 13,92%.

M. BACQUET précise qu'il faut prévoir une décision sur 3 années.

M. PERRIN précise que les SPV n'attendent pas spécialement de l'argent mais que cela constitue un signe fort de prise de considération pour les SPV. Il estime de tels débats pénalisants pour le volontariat. Aussi, il abonde dans une vision triennale.

M. FAURE énonce que les SPV et la FNSPF savent que le contexte économique est difficile et que cette revalorisation relève du symbole. Il rappelle que les missions sont à la hausse et que les SPV sont très sollicités.

M. LE GAC précise qu'il va falloir faire de la pédagogie auprès des élus car les dotations sont plutôt en baisse. Tous les dossiers en cours (Temps de travail, valorisation de la catégorie C) ont un impact budgétaire. Mais ce n'est pas ce dossier qui fait débat au sein des conseils d'administration des SDIS.

M. BACQUET fait part qu'il faut, aujourd'hui, tordre les rumeurs qui laissent à penser à certains, que les SPV sont seulement motivés par l'argent. Alors, que c'est la reconnaissance en tant que SPV qui leur tient à cœur.

M. QUEYLA rappelle que les statistiques sur les SPV en France font état d'un montant total moyen de 2400 € par an, pour un SPV.

M. BACQUET rappelle que les SPP représentent 6,5% des effectifs de SPV et que tout citoyen peut s'engager comme SPV. Le CNSPV a émis lors d'une précédente réunion une recommandation sur l'engagement de SPV des SPP.

M. QUEYLA informe les membres du CNSPV que cette recommandation figure dans la circulaire du 20 mai 2014, diffusée à tous les SDIS.

Point 5 : questions diverses :

- les insignes de chefs de centre

M. DULAUD et M. PEDUZZI présentent le projet.

M. PEDUZZI fait part de l'expérience menée au sein du SDIS 88 où les SPV ont été très réceptifs à cet insigne. Par ailleurs, les maires ont été associés lors de la remise de cet insigne aux chefs de centre, ce qui a eu pour effet de renforcer les liens entre les sapeurs-pompiers et les élus.

M. BACQUET sollicite l'avis de la FNSPF et de la DGSCGC.

M. FAURE précise que la FNSPF est très favorable à ce projet car il s'inscrit notamment dans le cadre du rapport de la commission Ambition Volontariat.

M. BENET confirme que l'arrêté « habillement » est en cours de refonte. Il prévoit, à ce stade, la possibilité d'un insigne métallique.

M. DULAUD précise que d'autres régions sont intéressées par ce projet.

- les SPV, chefs d'agrès tous engins

M. DULAUD présente la problématique.

M. FAURE précise que cette problématique a bien été identifiée. Celle-ci a bien été intégrée dans la réforme de la filière SPP et dans le cadre juridique des SPV
Il lui semble difficile, aujourd'hui, de déroger au principe fort de ces réformes.

- Prochaines réunions du CNSPV :

- La prochaine réunion est prévue au ministère de l'intérieur le 10 juillet 2014 (changement de date) pour un bilan sur la mise en œuvre de « l'Engagement pour le volontariat », signé le 11 octobre 2013.
- Deux autres réunions sont envisagées :
 - Le 23 ou 24 septembre ;
 - Le 27 novembre.

M. BACQUET lève la séance à 12 h 15